

PRFB PACA / GT n°3 « Mobilisation de la ressource en bois » / Compte-rendu des réunions du 17/10/17 et du 01/12/17

Tableau de synthèse des objectifs, sous-objets et propositions d'actions

Enjeux	Propositions de sous-objets ou actions formulées lors de la réunion du 17/10/17 (+ éléments GT2, CRB)	Propositions d'actions à synthétiser/reformuler ou d'actions complémentaires (01/12/17)
Objectif 1 : Dynamiser la gestion forestière (lien avec GT n°2)		
Objectif 1 / sous-objectif A : Renouveler et améliorer la ressource forestière, en tenant compte des impacts du changement climatique (CC)		
1) Reconsidérer le reboisement et l'enrichissement des peuplements	<ul style="list-style-type: none"> • Reconsidérer la thématique du reboisement à deux titres : l'adaptation aux changements climatiques d'une part et l'adaptation aux besoins de l'aval d'autre part. • Exemple d'un fonds de reboisement (permettant également des actions d'amélioration forestière) associant financements publics et privés en ex-Languedoc-Roussillon. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les documents de cadrage de la gestion forestière (DRA, SRA, SRGS) pour notamment intégrer la composante CC et renforcer le rôle de production de bois d'œuvre des forêts. • Évaluer les besoins en termes de renouvellement des peuplements et de travaux sylvicoles en région, notamment en vue du prochain PDR Feader. • Se fixer des objectifs ambitieux en termes de reboisement, d'amélioration, d'enrichissement voire de substitution d'essences. • Mobiliser des fonds privés pour encourager l'investissement en forêt.
2) Améliorer la ressource forestière		
Objectif 1 / sous-objectif B : Développer la gestion durable et renforcer la certification		
1) Promouvoir les documents de gestion durable	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagner les démarches de mise en gestion des forêts pour la valorisation des bois la meilleure possible, dans un cadre de gestion durable</i> • <i>Sensibiliser les propriétaires à une meilleure planification de la gestion de leur forêt (formation)</i> • Pour favoriser le développement des PSG : importance du financement des démarches d'animation auprès des propriétaires et de l'accès aux données du cadastre pour identifier ces propriétaires au préalable • Favoriser la mise sous régime forestier des forêts des collectivités n'en relevant pas et présentant des enjeux en termes de mobilisation de bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener également une analyse sur les espaces forestiers intermédiaires « hors sylviculture » où il existe un potentiel de bois mobilisable.
2) Favoriser les regroupements (gestion, foncier)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Favoriser les regroupements en forêt privée et entre forêt publique et forêt privée sur des zones cibles</i> • <i>Inciter les propriétaires privés à gérer durablement leur forêt à travers des regroupements (ex : ASL, GIEEF...)</i> • Généraliser les gestions communes entre forêt publique et forêt privée • Pour gérer la multiplication des contraintes et des 	

	acteurs, mettre en place une personne référente (ou un « groupe d'animation ») par massif qui puisse jouer le rôle de « garant » et d'organisation de la massification de la gestion	
3) Faciliter la mise en œuvre de la réglementation forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser, à l'échelle régionale, les seuils de surface arrêtés (dans chaque département) pour les coupes dans les bois et forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable (article L. 124-5 du CF) et pour le renouvellement des peuplements forestiers après coupe (article L. 124-6 du CF) • Renforcer les actions de police forestière (et les moyens alloués), rendre compte des contrôles réalisés par les services de l'État, • Enjeu de mise en cohérence des politiques forestières et environnementales (cf. loi sur l'eau), point crucial pour aller chercher du « bois + » 	
4) Renforcer la certification	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Encourager et promouvoir la certification de la gestion durable des forêts auprès des propriétaires forestiers privés et publics</i> • <i>Faire adhérer les professionnels à des labels ou certifications locaux, régions de valorisation de leur savoir-faire et des produits de qualité issus du bois</i> 	
Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité des massifs		
1) Améliorer la desserte forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la création de nouvelles dessertes forestières • Résorber les points noirs routiers • Assurer la prise en compte des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme • Organiser et encadrer l'utilisation des pistes DFCI à des fins d'exploitation forestière ; • Établir une plus grande synergie entre la mise en place des équipements DFCI et la programmation des travaux et des coupes pouvant être réalisés en appui. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une boîte à outils à destination des propriétaires privés et maîtres d'ouvrage des pistes (gestionnaires de PIDAF), incluant une étude juridique
2) Adapter les moyens techniques d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mécanisation de l'exploitation forestière pour réduire les coûts d'exploitation • Encourager les méthodes de débardage innovantes • Favoriser le tri des bois • Ouvrir les financements publics aux machines à treuils synchronisés (permettant d'exploiter dans les pentes de 	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement du financement également souhaité pour des matériels roulants spécifiques

	manière plus sécurisée) et au matériel d'occasion (permettant à davantage d'exploitants de s'équiper)	
3) Faciliter la mise en œuvre de la réglementation de l'accès aux massifs	<ul style="list-style-type: none"> Essayer d'harmoniser, à l'échelle régionale, les conditions d'accès aux massifs forestiers en fonction du niveau de danger « feu de forêt ». 	1ère démarche d'harmonisation engagée au printemps 2018
4) Réaliser des schémas d'itinéraires de desserte des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les travaux d'élaboration des schémas départementaux d'accès à la ressource forestières Élaborer une base de données régionale et partagée sur la desserte forestière ; identifier et cartographier les points noirs Élaborer un schéma régional d'itinéraires de desserte des ressources forestières 	1ere étape : itinéraires bois ronds à présenter au niveau régional
Objectif 3 : Accompagner la modernisation des entreprises (lien avec le GT n°4)		
1) Accompagner la modernisation de la première transformation du bois	<ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer les dispositifs de financement Bien faire le lien entre les investissements pour l'amont et ceux pour l'aval de la filière Attirer et aider des jeunes qui souhaiteraient s'installer (mettre en place un dispositif d'aide aux jeunes entrepreneurs) 	
2) Accompagner la modernisation de l'exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> Idem point 1) Ouvrir les financements publics aux machines à treuils synchronisés (permettant d'exploiter dans les pentes de manière plus sécurisée) et au matériel d'occasion (permettant à davantage d'exploitants de s'équiper) 	
Objectif 4 : Favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande en bois		
	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mise en relation entre l'offre et la demande en bois, en travaillant sur la question des volumes et du prix (transparence des prix), dans le cadre de l'interprofession régionale Construire et partager des référentiels de coûts tenant compte des conditions d'exploitation (accès, pente...) Promouvoir la contractualisation amont et aval entre détenteurs de la ressource et transformateurs / acheteurs afin de sécuriser les approvisionnements Favoriser le tri des bois et la hiérarchisation des usages du bois (priorité à l'usage bois d'œuvre) 	<p>Sur les référentiels de coût :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire le distinguo entre le coût de la récolte et le prix du marché, S'il peut paraître difficile de disposer de données à l'échelle globale, un travail sur ce type de données à l'échelle de projets semble plus aisé.

Objectif 5 : Former, informer et sensibiliser (éléments échangés en GT n°2)

<p><i>Différentes cibles :</i> 1) Le grand public et les scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Développer une culture forêt-bois auprès du grand public et des élus (information/communication)</i> • <i>Faire connaître les acteurs propriétaires et les acteurs utilisateurs de la forêt</i> • <i>Communiquer auprès du grand public pour rendre les coupes et donc la sylviculture acceptables</i> • <i>Conduire des opérations de communication accentuées auprès du grand public sur la gestion durable des forêts et l'importance des coupes en forêt : maintien de l'économie, renouvellement de la ressource et biodiversité</i> 	
<p>2) Les élus et acteurs de la filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Développer une culture forêt-bois auprès du grand public et des élus (information/communication)</i> • <i>Sensibiliser les propriétaires forestiers et les élus locaux à la gestion forestière et à leurs obligations (objectif de mobilisation accrue, obligation de se doter d'un document de gestion et de le mettre en œuvre...)</i> • <i>Mutualiser les moyens, les savoirs-faire entre les acteurs de la filière localement pour communiquer d'une seule voix</i> 	
<p>3) Les propriétaires forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sensibiliser les propriétaires forestiers et les élus locaux à la gestion forestière et à leurs obligations (objectif de mobilisation accrue, obligation de se doter d'un document de gestion et de le mettre en œuvre...)</i> • <i>Communiquer pour faire comprendre que la protection de la biodiversité n'est pas une entrave à la gestion forestière</i> • <i>Améliorer le partage de l'information de la gestion appliquée dans un massif forêt publique et privée afin de valoriser au mieux les peuplements</i> 	
<p>Parmi les enjeux en termes de sensibilisation/communication (proposition GT 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lien entre mobilisation du bois et risque incendie : un des moyens les plus efficaces de réduire le risque d'incendie est de gérer la forêt et de mobiliser du bois. 	

Légende

- Police d'écriture normale : éléments proposés lors des réunions du GT n°3
- *Éléments en italiques* : éléments issus des réunions du GT n°2 (gestion durable de la forêt)
- **En bleu** : éléments issus du programme d'actions du comité régional biomasse